



CLUB DE VOILE DE MULHOUSE

Agréé par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
Affilié à la FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE



Labellisé ECOLE FRANÇAISE DE VOILE,
ECOLE DE SPORT, CLUB SPORT LOISIR

AVIS DE COURSE

Nom de la compétition : **CVM CUP**

Dates complètes : **02 avril 2023**

Lieu : **Plan d'eau de REININGUE**

Autorité Organisatrice : **Club de Voile de Mulhouse (CVM)**

Grade : **5A**

Préambule :

Prévention des violences et incivilités : La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

À ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es.

Suite à l'agression de l'Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français.

1. RÈGLES

La régate sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*
- 1.3 Les règlements fédéraux.

2. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront affichées selon les prescriptions fédérales
- 2.2 Les IC seront également disponibles en version électronique à l'adresse suivante :
[Actualités – Club de Voile de Mulhouse \(cvmulhouse.asso.fr\)](http://actualites-clubdevoiledeMulhouse.cvmulhouse.asso.fr)

4. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

- 4.1 La régate est ouverte à tous les bateaux des classes suivantes :

Intersérie Dériveur (IND)	5A
Intersérie Catamaran (INC)	5A
Intersérie voile légère (INVL)	5C

Régate sélective au Championnats de France Jeunes 2023, pour les séries Optimists, ILCA et Open Skiff

- 4.2 Documents exigibles à l'inscription :

- Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"
- Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention « compétition » valide ou la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
- Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger, un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing, un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros, pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

Club de Voile de Mulhouse
Plan d'eau de Reiningue Route de Wittelsheim 68950 Reiningue
03 89 55 40 15

secrtaire@cvmulhouse.asso.fr <http://cvmulhouse.asso.fr>

[facebook.com/cvmulhouse](https://www.facebook.com/cvmulhouse)



CLUB DE VOILE DE MULHOUSE

Agréé par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
Affilié à la FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE



Labellisé ECOLE FRANÇAISE DE VOILE,
ECOLE DE SPORT, CLUB SPORT LOISIR

- 4.3 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en ligne en remplissant le formulaire d'inscription avant le 02.04.2023 à 8h30

[FORMULAIRE D'INSCRIPTION](#)

[LISTE D'INSCRITS](#)

- 4.6 Les inscriptions tardives seront acceptées selon les conditions suivantes :
Inscriptions au club-house le 02/04/2023 entre 8h30 et 9h30

8. PROGRAMME

- 8.1 Confirmation d'inscription :

Jour et date : **02/04/2023 de 8h30 à 9h30**

- 8.3 Jours de course (incluant la course d'entraînement si nécessaire)

Date	Classe(s)
02/04/2023	Toutes

- 8.4 Nombre de Courses : **un maximum de 6 courses**

- 8.5 L'heure du signal d'avertissement de la première course est prévue à 10h15

- 8.6 Aucun signal d'avertissement ne sera fait après **16h00**.

11. LIEU

- 11.1 **Une annexe à cet avis de course présente** le plan du lieu de l'épreuve.

12. LES PARCOURS

- 12.1 **Une annexe aux Instructions de course** fournira les parcours qui pourront être décidés en fonction de l'orientation et de la force du vent le jour des courses

13. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14. CLASSEMENT

- 14.1 Le système de classement sera décrit dans l'IC : il ne diffère pas du système classement de l'annexe A des RCV

- 14.2 **2 courses** validées sont nécessaires pour valider la compétition.

18. PROTECTION DES DONNÉES

18.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

18.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.



CLUB DE VOILE DE MULHOUSE

Agréé par la Direction Départementale de la Cohésion
Sociale et de la Protection des Populations
Affilié à la FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE



Labellisé ECOLE FRANÇAISE DE VOILE,
ECOLE DE SPORT, CLUB SPORT LOISIR

19 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

20 PRIX

Les prix seront distribués comme suit : Des coupes seront remises aux gagnants de chaque intersérie, ou de groupe de classe qui pourront être définis en fonction du nombre d'inscrits et du type des bateaux.

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, veuillez contacter : **Club de Voile de Mulhouse au 03 89 55 40 15**

ANNEXE ZONE DE COURSE

Attention à la Zone de Navigation
pendant la période d'ouverture de la plage

